

RAPPORT D'ACTIVITÉ

MEDEF-NC

2016 ⇌ 2017



Fédération des entreprises
MEDEF NC
1^{ÈRE} ORGANISATION PATRONALE
DE NOUVELLE-CALÉDONIE



#MEDEF-NC



6, rue Jean Jaurès – Immeuble Le Grand Théâtre
BP 466 – 98845 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie
Tél. 27 35 25 | Fax. 27 40 37
Email. medefnc@medef.nc | Site internet / www.medef.nc

SOMMAIRE



Fédération des entreprises
MEDEF NC



Commission MEDEF NC
**EMPLOI
FORMATION**



Commission MEDEF NC
**ÉCONOMIE
FISCALITÉ**



Commission MEDEF NC
**RELATIONS
SOCIALES**



Commission MEDEF NC
**PROTECTION
SOCIALE**



Valérie ZAOUÏ
Daniel OCHIDA
Dominique LEFEUVRE
Eric DURAND

Le mot des Co-Présidents

Chers Adhérents,

Le contexte économique difficile de 2016, se poursuit en 2017 où de surcroît les entreprises n'ont pas été épargnées par les aléas environnementaux, les décisions politiques ou l'application de politiques publiques particulièrement défavorables à leur activité.

Citons en particulier, en 2016, ce fait marquant qui fut celui de la grande mobilisation des entreprises contre les projets de textes sur la réduction des marges des entreprises, fruit d'une décision politique sortie du chapeau alors que nous étions en pleine négociation sur la compétitivité et la TGC.

Article 19 de la loi compétitivité, blocages à St Louis, cyclones, sécheresse, mise en œuvre de la TGC, blocages illégaux d'entreprises, trois augmentations coup sur coup du SMG, délais de paiement des marchés publics, Kea Trader,...

Force est de constater que les entreprises calédoniennes font preuve d'un attentisme lié aux décisions politiques souvent incongrues et au manque de visibilité sur l'avenir.

Aujourd'hui plus que jamais l'économie et les entreprises en particulier ont besoin du soutien des institutions publiques (congrès, gouvernement, provinces) et des administrations publiques, qui doivent très rapidement se remettre au service de l'économie et des entreprises, celles qui créent la richesse permettant de faire vivre les services publics, les régimes sociaux et les institutions.

Réduction de la dépense publique au profit des investissements publics, soutien au développement de nos activités et à l'innovation constituent des mesures à prendre urgemment pour relancer notre croissance économique.

Nous avons tout au long de l'année 2016 et du 1er semestre 2017 poursuivi les travaux entrepris sur de grands sujets, tels que la formation professionnelle avec le lancement du FIAF (fond interprofessionnel d'assurance formation), avec les travaux sur la compétitivité des filières biens de consommation, logement et automobile, et ceux sur le contrat social, la poursuite des négociations sur la réforme des institutions représentatives du personnel, les groupes de travail Do Kamo sur la santé, l'aide à la mise en place de la TGC, ... Mais aussi notre contribution au Livre Blanc du MEDEF national «France Outre-mer 2020», qui fournit des propositions de développement tel que l'économie bleue, les services, le tourisme...

La réforme de nos statuts engagée en 2017 a par ailleurs mobilisé autour de l'objectif commun de permettre à notre mouvement de s'adapter en permanence aux évolutions de son temps.

Nous avons également lancé le programme Medef Calédonie Numérique et Innovation pour permettre aux entreprises de s'approprier la transformation digitale à travers des rencontres conviviales et régulières «les petits déjeuners du MEDEF-NC» animés par les professionnels du secteur. Innolab a été le salon professionnel permettant de mettre en lumière le savoir-faire calédonien et d'apprécier la thématique de l'innovation avec des intervenants internationaux de haut niveau.

Car oui ! L'Esprit d'entreprise, c'est l'esprit d'avenir !



01

Le MEDEF-NC



Fédération des entreprises
MEDEF NC
1^{ÈRE} ORGANISATION PATRONALE
DE NOUVELLE-CALÉDONIE

LES INDICATEURS DE PRODUCTIVITE



Les Réunions

Ce sont **652** réunions pour 2016 et **300** réunions à juin 2017 qui ont concerné le **MEDEF-NC**, soit organisées par le **MEDEF-NC**, soit qu'elles aient concerné nos mandataires ou le Comité Directeur du **MEDEF-NC**. S'ajoutent à celles-ci les réunions des **7** syndicats professionnels gérés par le **MEDEF-NC** avec **18** réunions pour 2016 et **25** réunions à juin 2017 à organiser, sans compter les rencontres de ces syndicats avec les pouvoirs publics.

Les pouvoirs publics

246 rencontres du **MEDEF-NC** avec des représentants des pouvoirs publics soit **147** rencontres en 2016 et **99** à juin 2017.

Les mandataires MEDEF-NC

Sur le territoire ce sont plus de **240** dirigeants d'entreprises ou cadres dirigeants qui s'investissent aux côtés des syndicats de salariés dans **81** organismes ou commissions. Ce qui représente **475** réunions pour 2016 et **218** réunions à juin 2017.

Les Syndicats de Salariés

Dans le cadre des accords de branches, de la création des CQP, des retraites, **69** réunions en 2016 et **31** à juin 2017.



Réunions d'informations aux adhérents



Courrier Arrivée*

- **MEDEF-NC :**
2 261 pour 2016 et 1 081 pour 2017 soit **3 342** courriers.
- **Syndicats professionnels, gérés par le MEDEF-NC :**
201 pour 2016 et 93 pour 2017, soit **294** courriers.

*jusqu'au 30 juin 2017

Courrier Départ*

- **MEDEF-NC :**
509 pour 2016 et 231 pour 2017 soit **740** courriers.
- **Syndicats professionnels, gérés par le MEDEF-NC :**
120 pour 2016 et 47 pour 2017, soit **167** courriers.

*jusqu'au 30 juin 2017

Newsletters d'informations aux adhérents

210 informations, par le biais de notre site internet, dossiers du MEDEF-NC, Actus du MEDEF-NC, ont été envoyées aux adhérents soit 131 en 2016 et 79 à juin 2017.

Consultations & autres travaux

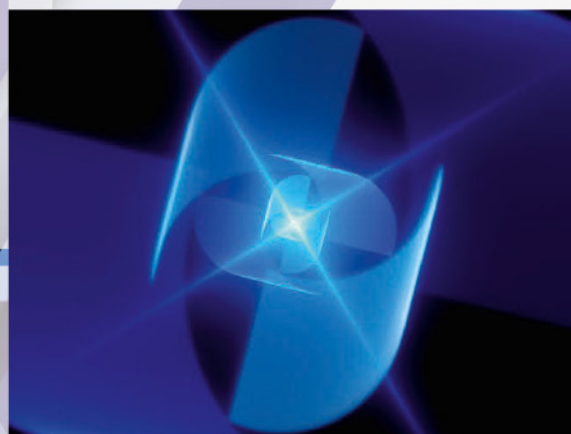
Plus de **3800** consultations téléphoniques et informatiques, dont plus des trois quart ont fait l'objet d'une réponse par mail : soit **2420** en 2016 et **1380** à juin 2017. Le nombre de consultations est en constante augmentation ces dernières années, s'y ajoutent :

- > Les travaux, analyses et études des projets de texte qui nous sont soumis (réglementation santé sécurité, loi sur le handicap, ...).
- > L'assistance et les réponses apportées à l'occasion des conflits.
- > Les consultations plus ponctuelles en d'autres matières que le droit social (marchés publics, droit administratif, droit des sociétés, droit fiscal...).
- > Les informations diverses, sur les questions courantes (jours fériés dans les branches, grilles salariales, contenu et interprétation des accords collectifs...) auxquelles participe en permanence toute l'équipe.

Sondages

- Avril 2016 : Enquête sur les travailleurs handicapés
- Septembre 2016 : Enquête sur le calendrier scolaire
- Février 2017 : Enquête sur la mise en place de la TGC
- Mai 2017 : Enquête sur les besoins en formation pour licences professionnelles en alternance
- ...

Les sondages en cours, les résultats ou les rapports d'analyse sont accessibles à tout instant sur votre site Internet www.medef.nc en accès privé adhérent.





Véritable base de données sur l'environnement de l'entreprise, plateforme d'informations et d'échanges, notre site web est mis à jour quotidiennement au fil de l'actualité, il est organisé selon des espaces spécifiques relatifs aux 4 commissions permanentes, auxquels vous avez accès par votre connexion privilégiée d'adhérent.

Pour être au cœur de l'actualité
Nous vous avons adressé :

2016, 131 « Informations aux adhérents »

2017*, 79 « Informations aux adhérents »

*jusqu'au 30 juin 2017



MECENAT

<https://www.medef.nc/economie-fiscalite/mecenat>

Si votre entreprise souhaite effectuer des dons à une association rentrant dans le cadre du mécénat, cela peut être pris en compte dans le calcul de l'impôt sur les sociétés. Sur cette page vous trouverez les associations qui nous ont contactés pour se faire connaître et que votre entreprise peut décider d'accompagner au travers de dons.

ANNONCES COMMERCIALES ENTRE ADHERENTS

<https://www.medef.nc/le-medef-nc/cv-offres-commerciales>

Vous pouvez déposer vos annonces / offres commerciales directement sur le site du MEDEF-NC. Le MEDEF-NC propose à ses adhérents un espace d'échanges, permettant et de publier vos offres commerciales et de consulter les offres déposées par l'ensemble des adhérents. Ce nouveau service est exclusivement réservé aux adhérents du MEDEF-NC.



MEDEF CALEDONIE NUMERIQUE

<https://www.medef.nc/l-entreprise-en-marche/caledonie-numerique>

MEDEF Calédonie Numérique est un programme 2016/2017, lancé par le MEDEF pour toutes les entreprises, en lien avec celles de la filière numérique adhérentes du MEDEF-NC. Nous créons des actions spécifiques sur cette thématique pour permettre aux néophytes de comprendre et évaluer les enjeux en terme de développement, et aux spécialistes de prévoir les évolutions utiles à leurs clients et à leur filière.





COMMUNICATION

L'activité du MEDEF-NC consiste à garantir un environnement économique et social dynamique, stable et équilibré à nos 1250 entreprises adhérentes qui représentent plus de 60% des salariés du secteur privé.

Nous travaillons à de multiples niveaux : pour faire évoluer la réglementation, pour animer des groupes de discussions et de propositions, pour informer et conseiller individuellement, pour négocier entre partenaires sociaux et gérer des organismes paritaires tels que la CAFAT, le FSH, le CDS ou encore la CPEL, et pour représenter le monde du travail auprès des pouvoirs publics.

C'est sur toutes ces actions que le MEDEF-NC communique tout au long de l'année en privilégiant de plus en plus les réseaux sociaux.

L'ENTREPRISE D'AUJOURD'HUI DOIT ETRE AGILE !...

[#MedefCaledonie](#) [#numerique](#) & [#innovation](#)

... parce que nous vivons une gigantesque rupture sociétale.

C'est pourquoi nous avons conçu en 2016, un programme d'actions sur le numérique, pour que les entrepreneurs passent le cap de cette gigantesque révolution du monde du travail et de nos business modèles ainsi que pour soutenir le développement des entreprises locales de cette filière. (<https://www.medef.nc/l-entreprise-en-marche/caledonie-numerique>)

Améliorer ma productivité, être plus compétitif et maîtriser mes coûts : c'est mon défi quotidien de chef d'entreprise. Il y a des outils, des solutions et des opportunités que nous devons saisir, et qui sont en fait incontournables, à travers le digital. C'est pourquoi le **MEDEF-NC propose des séances de 90mn** pour apprivoiser le monde du numérique dans toutes les dimensions qu'il offre. **Une fois par mois** sur un thème différent avec des professionnels du territoire, car OUI... Nous avons, Les compétences locales, pour être accompagnés !



Le numérique permet des gains à tous les niveaux, **c'est un véritable accélérateur** : Toucher plus de gens à moindre coût, **se réorganiser facilement, améliorer ses processus et son efficacité commerciale**, avoir une communication ultra-ciblée auprès de clients potentiels qui seront séduits de notre réactivité parce qu'ils sont devenus hyper-exigeants et surtout ils attendent du **service immédiat**. Le numérique c'est aussi incontournable dans les relations sociales pour se garantir la motivation des collaborateurs et des nouvelles générations...

LES RENDEZ-VOUS 2016/2017 : 1- Comprendre les enjeux de la société numérique : Infrastructures, acteurs et perspectives de développement en Nouvelle-Calédonie 2 - Initiation à la culture digitale 3 - Systèmes d'information et Sécurité des données 4 - Les outils numérique partie 1 : e-commerce et communication numérique 5 - La gestion par le numérique - Organisation interne de l'entreprise et relations clients (CRM) 6 - Transition digitale des entreprises : quelles formations professionnelles possibles en NC ? 7 - Work shop - Comment façonner une stratégie de communication digitale au service d'une démarche commerciale ? 8 - Des outils numériques pour optimiser la gestion des relations clients (CRM) 9 - Sécurisation des données d'entreprise 10 - Quels bénéfices, avantages et processus de la gestion électronique des documents ? 11 - Les outils collaboratifs au service de l'agilité de mon entreprise 12 - Simplifier sa gestion de la Production et sa conduite de Projets 13 - Solutions locales de télé déclarations et de télé procédures : La simplification des démarches administratives.

OPERATIONS SPECIALES ET ACCOMPAGNEMENT

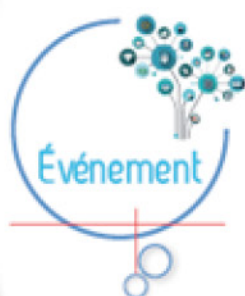
Votre interlocuteur au service communication vous sollicite pour participer aux actions de la fédération mais aussi pour **valoriser vos propres initiatives au sein du réseau MEDEF-NC.**

L'accompagnement en communication de crise en cas de conflits sociaux. Le service communication en lien avec les juristes, peut en effet vous apporter des conseils et vous orienter vers les professionnels adéquats afin de gérer vos prises de parole médiatique.

Pour la 6ème année consécutive, l'émission radio du MEDEF-NC "une minute pour comprendre le monde de l'entreprise" est un rendez-vous populaire sur Océane FM. C'est aussi 2 diffusions par mois d'une émission de 45 minutes avec des invités sur des dossiers de fonds et des zooms sectoriels avec des chefs d'entreprises.



Caledonie numérique



Événement



Le Club



Diagnostic



Petit
déjeuner

Le secteur du numérique est un puissant vecteur de croissance,
de productivité, de création d'entreprises et d'emplois.

Le MEDEF-NC lance son programme d'actions 2016 / 2018 :
« MEDEF Calédonie Numérique ».

Pour faciliter l'introduction du digital dans les entreprises et
encourager la transition numérique de l'économie calédonienne.



RELATIONS MÉDIAS

Emploi Formation

- Le Dispositif simplifié pour l'emploi, un nouveau contrat court qui peut simplifier la vie de l'entreprise mais qui aurait mérité de mieux se mailler avec les dispositifs existants : CDD, Intérim, Chèque emploi service.
- CPEL pour l'emploi local, Fonds Interprofessionnel de l'Assurance Formation : Des droits et des devoirs !

Economie fiscalité :

- NON ! à l'escalade de la crise économique / NON ! à une économie calédonienne cadenassée : Nos propositions modificatives des Lois TGC et « Concurrence-Compétitivité-Prix ». Mobilisation devant le Congrès - 2000 entrepreneurs et leurs salariés : OUI A LA TGC, NON A L'ARTICLE 19 DE LA LOI COMPETITIVITE. Le MEDEF-NC se réjouit que la TGC soit enfin adoptée ! S'agissant de la loi "Concurrence Compétitivité Prix", le comité directeur du MEDEF-NC remet la négociation d'accords de filière au centre de son action. La phase de transition de l'introduction de la TGC démarre - Formations et conseils aux entrepreneurs.
- Défiscalisation : L'étude qui fait grincer les dents. Le MEDEF-NC le dit et le redit depuis fort longtemps : La lenteur administrative nuit au développement économique du territoire. Un constat confirmé par une étude du cabinet d'audit et de conseil Mazars, demandée par la FEDOM et présentée en exclusivité, avant Paris, aux entrepreneurs calédoniens ce 29 juin.

Relation sociales :

- Augmentations successives du SMG dues à l'inflation.
- Conflits et tensions sociales non justifiés
- Saint-Louis : Les entreprises et leurs salariés lourdement pénalisés selon le MEDEF-NC.

Protection sociale :

- Commission de suivi des accords de généralisation ARRCO / AGIRC en Nouvelle-Calédonie.
- Adossement des retraites complémentaires au régime de base CAFAT. Encore une belle réussite des partenaires sociaux calédoniens au bénéfice des salariés futurs retraités !
- Vent de fronde sur les comptes sociaux. Le MEDEF-NC alerte sur le RUAMM à 4.5 milliards de déficit au terme de 2017.

Général :

- Les MEDEF du Pacifique : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et le MEDEF national officialisent leur union en vue des présidentielles de 2017, en cosignant une déclaration d'intention pour un partenariat visant à réunir leurs compétences et proposer une offre globale en réponse aux besoins de nos collectivités du pacifique
- Le MEDEF-NC lance son programme d'action pour la transition numérique des entreprises !
- Représentativité : Le MEDEF-NC est satisfait de voir sa représentativité confirmée pour la 3ème fois suite au jugement du Tribunal Administratif. Avec cette fois-ci une injonction faite au gouvernement de mise en œuvre.
- Le critère relatif aux effectifs salariés doit être regardé comme conférant un avantage marqué au MEDEF-NC dont les entreprises adhérentes comptent environ trois fois plus de salariés, elles financent donc d'autant plus les régimes de la CAFAT.
- Présidentielles et législatives : Les 15 orientations économiques et sociales du MEDEF-NC pour un projet de société, une stratégie pour l'avenir.





LES ADHÉRENTS DU MEDEF-NC



Le MEDEF-NC c'est 1 252 entreprises.

Adhérents directs & indirects (au travers de l'affiliation à un syndicat professionnel lui-même adhérent du MEDEF-NC)

Le MEDEF-NC c'est 42 000 emplois directs.

Le MEDEF-NC c'est 22 syndicats professionnels
représentatifs dans l'ensemble des secteurs d'activités.

Le MEDEF-NC c'est 84% de petites entreprises.

Le MEDEF-NC c'est 14% de moyennes entreprises.

Le MEDEF-NC c'est 2% de grandes entreprises.





LES SYNDICATS PROFESSIONNELS ADHÉRENTS AU MEDEF-NC

BTP-NC ; Bureau des entreprises du nord - **BEN** ; Chambre syndicale des bureaux d'études techniques et ingénieurs conseils de NC - **CSBETIC-NC** ; Comité des sociétés d'assurances - **COSODA** ; Comité régional (EPMM) Sport pour tous NC ; Fédération des entreprises de travail temporaire de NC - **FETTNC** ; Fédération territoriale des agents immobiliers - **FTAI** ; Femmes chefs d'entreprises de NC - **FCE** ; Syndicat des commerçants de NC - **SCNC** ; Syndicat des courtiers en assurance de NC - **SCANC** ; Syndicat des entreprises de Transports routiers de NC - **SETRNC** ; Syndicat des entreprises privées de télécommunications de NC - **SEPTNC** ; Syndicat des Fournisseurs privés d'accès à internet de NC - **SFPAINC** ; Syndicat des importateurs de matériel médical et scientifique de NC - **SIDEMMS** ; Syndicat des importateurs et distributeurs de NC - **SIDNC** ; Syndicat des importateurs et distributeurs de pneumatiques de NC - **SIDPNC** ; Syndicat des industries de la mine de NC - **SIM** ; Syndicat des producteurs-exportateurs et exportateurs de minerai de nickel de NC - **SEM** ; Syndicat des restaurants, bars et discothèques de NC - **SRBDNC** ; Syndicat professionnel des agréés en douanes et des transitaires - **SPADET** ; Syndicat professionnel des pilotes maritimes de NC - **SPPMNC** ; Union des hôtels de Nouvelle-Calédonie - **UHNK**

LES PARTICIPATIONS DU MEDEF-NC

■ Le MEDEF-NC est présent et actif dans diverses associations et structures professionnelles : **ACDET** (Association Calédonienne pour le Développement de l'Enseignement Technique) - **ADECAL** (Association de Développement Economique de la NC) - **AFBTP** (Association de formation du BTP) - **ANDRH** (Association nationale des DRH) - **ASPERR** (Association pour l'étude des régimes de retraite en NC) - **AVEX** (Avenir Export Nouvelle-Calédonie) - **EGC** (Ecole de gestion et de commerce) - **FEDOM** (Fédération des Entreprises des Départements d'Outre-mer) - **INC** (Initiative Nouvelle-Calédonie) - **IRS-NC** (Institut des Relations Sociales de NC) - **MEDEF-France** - **CLUSTER MARITIME** - **OBSERVATOIRE NUMERIQUE DE NOUVELLE-CALEDONIE** ...

■ Par ailleurs, le MEDEF-NC détient 25% du **GIE Action Sociale de Nouvelle-Calédonie** (« GIE AS ») qui lui-même détenait au 31 décembre 2016, 40% du **GIE Chèques Services Calédoniens** (« GIE CSC »).

A noter que le capital social du GIE AS est de 100.000 Fcfp, et que la quote-part du MEDEF-NC n'a été payée que courant 2017. (D'où la raison pour laquelle cette participation (25.000 Fcfp,) ne figure pas encore au bilan du MEDEF-NC au 31/12/2016). Les autres membres du GIE AS, outre le MEDEF-NC, sont, au prorata de leur représentativité syndicale : l'USTKE, l'USOENC et la COGETRA à la constitution et par augmentation de capital, en 2017 : FO et l'UT CFE-CGC. Ceci peut paraître surprenant mais le Comité Exécutif du MEDEF-NC en avait ainsi décidé au moment de la création, préférant être présent dans la structure plutôt qu'absent et donc sans droit de regard.

Les comptes du GIE AS pour l'exercice 2016 font état d'une perte 4,2 millions de Fcfp, qui correspond essentiellement à la dépréciation des titres du GIE CSC comptabilisée sur l'exercice (4.000.000 Fcfp, sur un total de valeur de titre de 16 millions F). Conformément aux statuts du GIE AS, les pertes ont été comptabilisées en report à nouveau débiteur et ne remontent pas, à hauteur de notre pourcentage de détention, dans les comptes du MEDEF-NC.

Le financement du GIE CSC se fait exclusivement par des apports de la Mutuelle du Commerce et du groupe coopératif métropolitain « Up », anciennement Groupe Chèque Déjeuner. De ce fait, une opération de recapitalisation du GIE CSC a été votée à l'unanimité des membres du groupement et interviendra avant la clôture des comptes 2017 du GIE CSC. Après cette opération, la participation du GIE AS dans le GIE CSC passera à 16% (Mutuelle du Commerce : 64% et Up : 20%). A l'issue de l'augmentation de capital, la part du MEDEF-NC dans le GIE AS sera donc de 16,6%, et donc indirectement de 2,6% dans le GIE CSC.

A noter enfin que les perspectives d'équilibre des comptes du GIE CSC et donc par ricochet celles du GIE AS paraissent encore assez éloignées. Mais ceci est sans impact financier pour notre organisation.

02

Emploi Formation

Commission MEDEF NC

**EMPLOI
FORMATION**



POINT SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI

En 2016, la **Nouvelle-Calédonie connaît pour la première fois depuis 25 ans une diminution de ses emplois salariés**, concentrée dans le secteur privé (principalement dans les secteurs de l'industrie, du commerce et de la construction). Les tensions sur le marché de l'emploi se sont poursuivies, avec un emploi salarié qui s'infléchit et un écart croissant entre offre (-13%) et demande d'emploi (+10%).

On note toujours l'inadéquation du profil des candidats et des exigences des employeurs due, soit à une carence de compétences pour certains domaines, soit liée au savoir-être dans d'autres domaines.

On peut aussi citer le manque de formation professionnelle ou la loi sur l'emploi local. L'intérim est en repli, le secteur public, en revanche crée de l'emploi, et on constate une dynamique importante de l'emploi non salarié, notamment dans les activités de service.

Valérie ZAOUÏ
Thibault LANXADE
Edouard CLEMENT



La réforme et la modification du Livre V du Code du Travail et de l'Alternance

Les préconisations de l'agenda social partagé 2017-2018, issues des différents rapports et études des années précédentes, et déclinées dans la Stratégie Emploi Insertion Professionnelle (SEIP) du gouvernement, précisent et portent une réforme de la formation professionnelle, via la modernisation des dispositions relatives à la formation continue sur les contrats de travail en alternance, une réflexion sur la gouvernance de la formation professionnelle continue et une mutualisation du financement de la formation professionnelle continue. La SEIP bénéficie du support de l'union Européenne et doit justifier à ce titre des efforts consentis à sa réalisation sous peine de se voir refuser le versement du XIème Fonds Européen de Développement.

La **révision du livre V du Code du Travail**, adoptée par le congrès, porte sur la **rénovation de l'obligation de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle**, en prenant en compte la création d'un fonds d'assurance formation et une nouvelle contribution, le 0.2%.

Viennent ensuite la sécurisation du contrôle de **l'obligation des employeurs, l'accès des salariés aux congés pour formation** (CIF, VAE et bilan de compétences) et la redéfinition de la réglementation applicable aux organismes de formation pour améliorer et sécuriser les services rendus via, entre autre, une procédure d'agrément des formateurs et **un contrôle plus efficient des organismes de formation**.

Un diagnostic concernant la capacité d'accueil des entreprises et des difficultés rencontrées a été fait en novembre 2014, démontrant notamment le nombre important de ruptures de contrats. **La nécessité de développer et améliorer les contrats en alternance** fait l'objet d'un consensus et le travail de réforme se poursuit donc sur le thème de l'alternance. Un contrat unique d'alternance a été imaginé, combinant le contrat d'apprentissage et le contrat de qualification, ce dernier étant peu pratiqué par les entreprises car trop coûteux. **Ce futur contrat devrait voir le jour début 2018** si les textes sont votés.

Le FIAF

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie a voté en session extraordinaire la loi du pays relative à « la formation tout au long de la vie et portant modification du Code du travail de Nouvelle-Calédonie » le 27 février 2017, loi qui encadre la mise en œuvre de la nouvelle contribution de 0.2% et du FIAF.

La délibération a dans la foulée été votée en commission permanente du congrès le 30 mars 2017,

Cette nouvelle contribution, applicable à tous les employeurs du secteur privé embauchant au moins un salarié dès le 1er avril 2017, permet aux entreprises, dès cette date, de profiter de l'offre de services du FIAF pour envoyer en formation leurs salariés afin d'améliorer la compétitivité et la productivité de leur société, et participer ainsi à l'effort collectif de montée en compétences, nécessaire au développement économique du territoire.



L'objectif du FIAF en 2017 est de recenser les grands besoins en formation des différents secteurs d'activité dans l'objectif de créer en 2018 sa programmation, le SOF : **Sélection des Offres de Formation**, et de répondre aux besoins effectifs des différents secteurs d'activité. L'accent est aussi mis sur la gestion des demandes de financement, **le contact avec les employeurs**, pour faire découvrir l'outil auquel ils cotisent et qui les accompagnera désormais **dans leur démarche de formation de leurs salariés**.

Commission MEDEF NC

**EMPLOI
FORMATION**



Classification dans l'aéroportuaire et le transport

Aéroportuaire : Les métiers de l'aéroportuaire ont connu un bouleversement depuis les attentats du 11 septembre 2001. La réglementation de l'activité aéroportuaire ainsi que la loi sur la sécurité ont de ce fait imposé une **remise à plat de ces métiers de la filière**. Pour la reconnaissance de ces métiers et des compétences liées aux métiers de la filière aéroportuaire, le MEDEF-NC et les partenaires sociaux ont travaillé sur la mise en place de fiches métiers repère de la filière aéroportuaire, et sur leur positionnement dans la grille salariale. Une quinzaine de réunions sur 2016 et 2017 ont abouti à la **conclusion d'un accord unanimement signé par les syndicats de salariés représentatifs**.

Transports routiers : Suite à la commission mixte paritaire du 20 février 2017, les syndicats de salariés ainsi que la CPME avaient demandé une refonte de cette convention collective. Finalement, nous avons reçu en tant qu'animateur de la branche, deux courriers, l'un de l'intersyndicale l'autre de la CPME.

Le premier courrier fait état notamment d'une proposition de **modification de la classification des chauffeurs de bus urbains et interurbains** revue à la hausse, avec l'intégration d'une nouvelle qualification de « conducteur de bus à haut niveau de service ». La révision de la classification a pour incidence une augmentation des salaires conventionnels.

Le second courrier consiste en une **suppression des métiers paramédicaux** qui figurent dans une autre convention, celle des **transports sanitaires terrestres** dont l'animation est assurée par la CPME.

Nous avons invité les organisations syndicales et patronales à une réunion de négociation le 31 juillet 2017 afin d'en faire état et de mener une réflexion sur ces propositions.

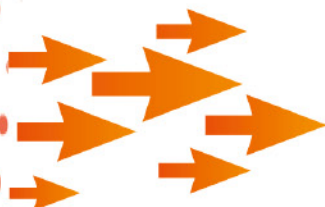


ECOLES ET ENTREPRISES

Les entreprises ont conscience de la nécessité de s'engager pour préparer au mieux **les jeunes au marché du travail**, et l'école de son côté, mobilise les équipes éducatives et les élèves pour une meilleure connaissance de l'entreprise, pour développer l'orientation et pour **une insertion professionnelle réussie**.

Pour aller dans ce sens-là, **le MEDEF-NC a accompagné financièrement des actions menées par les lycées** : Voyage d'étude à Sydney pour les BTS Assistant Manager du lycée Lapérouse ou l'Association « Elèves et professeurs du Lycée Escoffier » dans leur challenge culinaire international et reçoit les jeunes pour des échanges. **Notre coprésidente en charge de l'emploi formation a intégré le conseil d'administration de l'université** et est intervenue pour discuter de l'entrepreneuriat au féminin avec des classes de BTS.

Enfin, avec l'Association Calédonienne pour le Développement Technique (ACDET), nous continuons à créer des opportunités de rencontres entre les acteurs économiques et ceux de la formation initiale et professionnelle, avec un projet par exemple de bourse de stages pratiques. Une des réflexions de **l'ACDET sur le lien école entreprise** a vu la création de la Cellule de Liaison Professeurs Entreprises (CLIFE), agréée et montée par le Vice-Rectorat, et qui continue d'exister. Elle met en contact et organise des périodes en entreprise pour **les enseignants qui désirent soit découvrir les différents métiers au sein de l'entreprise**, ou bien approfondir et actualiser leurs connaissances et découvrir les nouveaux outils existants relatifs aux matières qu'ils enseignent...



Mandats du MEDEF NC : implication et explicitation

Les mandataires ont pour mission, avec l'appui du MEDEF-NC, de veiller à la bonne gestion des institutions et des organismes pour lesquelles ils sont mandatés, de privilégier en permanence l'intérêt général des entreprises et d'orienter les décisions dans le sens conforme à la politique définie par le MEDEF-NC.



En confiant des personnes mandataires à leur fédération, **les entreprises s'impliquent dans la bonne marche de la société et confirment la place du MEDEF-NC** dans sa contribution à l'élaboration de la politique économique et sociale de la Nouvelle Calédonie afin que les entreprises y trouvent leur juste place...

Ils peuvent également s'appuyer sur **des travaux menés par le MEDEF-NC** et/ou les commissions rattachées et formuler des propositions visant à favoriser le développement économique de la Nouvelle-Calédonie et promouvoir l'emploi.

03

Economie Fiscalité

Commission MEDEF NC

ÉCONOMIE
FISCALITÉ



MONEY MONEY MONEY

Si la multiplication des pains reste un miracle, un symbole montrant la force d'une communauté autour d'un leader, la loi compétitivité prix aura été tout l'inverse. Les acteurs concernés auront démontré que la division des marges (c'est quand même ça le cœur du sujet) réduisait les forces de l'entreprise et condamnait les emplois, sans pour autant améliorer le sort des Consommateurs.

Le miracle tant attendu de la compétitivité prix et de la relance de la consommation s'est transformé en mirage à la chaleur des échanges vifs entre les protagonistes des accords de compétitivité. Néanmoins les efforts de concertation, les multitudes réunions, la volonté affirmée des entreprises auront permis la conclusion d'accords entre les représentants des filières concernées, à savoir les Biens de Consommation, le Logement, l'Automobile, mettant en avant de réelles actions qui se traduiront sur les prix au moment du passage à la TGC à taux pleins.

Comme souvent, les entreprises auront respecté les délais et finalisé des accords conformément à leurs engagements et au souhait émis par les groupes politiques du Congrès lorsqu'ils avaient amendé l'article 19 de la loi « concurrence-compétitivité-prix » pour donner du temps (jusqu'au 1er avril 2017) aux professionnels de matérialiser dans un document leurs accords de compétitivité.

Car rappelez-vous la mobilisation forte des entreprises devant le Congrès pour se battre contre ce texte inique ! S'il le faut nous saurons nous mobiliser à nouveau.

Commission MEDEF NC
**ÉCONOMIE
FISCALITÉ**



En dépit des échéances politiques (élections présidentielles et parlementaires) les travaux sur la compétitivité sans pour autant aboutir alors que le but semblait si proche. Faut-il plus de temps aux partenaires sociaux ? Faut-il se montrer plus modeste dans les attentes réciproques ? Dans tous les cas un accord de compétitivité est primordial, pour montrer la volonté commune de faire progresser la productivité de nos entreprises et pas seulement en tant que réponse à un exercice de figures imposées par des accords économiques et sociaux dont il faut garder l'esprit avant tout que la lettre. Car à l'horizon pointent déjà les échéances économiques et institutionnelles que vont devoir affronter tous les agents économiques calédoniens.

Les enjeux financiers sont considérables, 1% de croissance c'est 10 milliards CFP. Le toujours plus de réglementations, d'impôts ou d'administration est une force contraire au développement des entreprises. Ce sont de meilleures conditions d'exercice, d'une visibilité fiscale accrue, d'un dialogue social apaisé, d'un environnement macro-économique favorable, qui doivent être mis en œuvre. Ce sont là les véritables critères de compétitivité qui permettent l'expansion économique et donc l'amélioration du pouvoir d'achat des agents économiques. Cela ne tient aucunement du miracle, mais d'une vision économique et politique structurée dont les actions s'inscrivent dans la durée. Le coefficient multiplicateur existe, nous l'avons déjà rencontré dans le passé.

Malheureusement pour l'instant le coefficient multiplicateur fonctionne surtout pour la dépense publique dont le fonctionnement coûte toujours plus. Et ce ne sont pas les économies sur le papier d'imprimante ou les frais téléphoniques qui éviteront à la Nouvelle-Calédonie de bientôt surpasser son modèle métropolitain leader européen dans la dépense publique ramenée au PIB. L'urgence n'est pas seulement du côté des recettes mais aussi et surtout du côté de la réduction des dépenses de fonctionnement quel que soit le modèle social-économique souhaité ... Aujourd'hui nous lançons un SOS. Nous fondons d'ailleurs de sérieux espoirs sur la réussite politique de la libération de l'économie et de l'entreprise voulue par le nouveau président MACRON, en métropole, afin qu'elle puisse faire école en Nouvelle-Calédonie.

VOULEZ VOUS ...

TGC

TGC TGC

Plus de transparence, d'équité, de simplicité : ce sont les objectifs annoncés de notre réforme fiscale en marche avec l'instauration de la TGC. Après de nombreuses tentatives avortées, nous y sommes enfin. La Taxe générale à la consommation fait désormais partie du paysage fiscal de nos entreprises lesquelles s'adaptent avec plus ou moins de célérité mais avec l'envie de respecter leurs obligations de contribuable et de collecteur d'impôt au-delà du simple respect de la réglementation. **Si le grand bain nous attend le 1er juillet 2018**, faire quelques brasses « coulées » en ayant encore pied permettent de se rassurer et progresser. **Cela s'appelle la marche à blanc, que nous qualifierions plutôt de phase d'apprentissage.**

Chacun d'entre vous a mobilisé les moyens pour la mise en conformité de ses systèmes d'information et la comptabilisation de ses opérations. Le **MEDEF-NC** a joué son rôle d'accompagnateur en produisant un dossier spécifique consacré à la TGC (dossier n° 192). **Nous resterons à vos côtés pendant ces mois de TGC à taux réduits** pour utilement faire valoir auprès de l'administration les évolutions nécessaires d'un texte aux contours perfectibles, et contribuer à préserver les intérêts de nos entreprises face à des contraintes administratives et fiscales en constante évolution (rarement portée vers la simplification).

Pour la transparence, ce qui signifie logiquement plus de compréhension pour le consommateur sur la formation des prix (car moins de taxes « cachées »), et surtout plus de facilité à comparer des prix calédoniens avec ceux pratiqués « ailleurs » (pour ne pas dire métropole), **il faudra attendre la disparition des taxes d'importation l'an prochain**. Mais que voudra dire transparence quand subsisteront une foultitude de taxes : douanières, de protection, comportementales, environnementales, communales etc... La TGC apporte certainement plus de clarté mais peu de matière pour comparer véritablement les prix. **Un immense travail d'information sera primordial** pour éviter tout raccourci menant sur le chemin de la vie chère et son corolaire la compétitivité prix.



La vertu de la TGC est initialement d'être simple mais la copie finalement rendue a dû tenir compte des spécificités des secteurs et entreprises calédoniennes : à savoir un tissu d'entreprises locales de petite taille dont les systèmes informatiques doivent encore évoluer ou ... simplement exister, d'une production locale (agriculture, produits manufacturés) qu'il est nécessaire d'accompagner par des taux spécifiques, ou encore du secteur de la mine et métallurgie qui obligent à une adaptation fiscale, sans parler des secteurs de la restauration ou encore du BTP. **L'application de la loi s'avère donc plus complexe qu'imaginée au départ.** "La simplicité n'a pas besoin d'être simple, mais du complexe resserré et synthétisé." (Citation d'Alfred Jarry). Nous ne désespérons pas de pouvoir amender le texte pour plus de simplification, simplification qui pourrait être votée par le Congrès dans sa nouvelle configuration.

TAKE A CHANCE ON ME

Parmi les options possibles pour notre développement économique futur, **faire le pari de miser sur la filière numérique comme vecteur de croissance pour l'économie calédonienne** nous paraît pertinent. Car dans toutes les économies matures il est avéré que la création de valeur et d'emplois caractérise ce secteur. Il est évident que la Nouvelle-Calédonie et ses entreprises n'en sont qu'au début du processus de digitalisation. Cela signifie que d'importants gains de productivité sont attendus, **en opérant une transition digitale dans les entreprises** et en consolidant l'éco-système numérique calédonien. De nombreuses mutations dans nos modes de consommation, de travail, de relation aux autres, adviennent et vont augmenter. Dès lors **le rôle du MEDEF-NC est d'accompagner nos adhérents dans ces changements**. C'est un des objectifs du MEDEF Calédonie Numérique et Innovation. Nous devons identifier et éclairer les enjeux du numérique, répertorier les acteurs existants et insuffler une dynamique en faisant se rencontrer les entreprises utilisatrices et les professionnels du secteur parfois méconnus.



Nous continuerons en 2018 l'évangélisation du numérique en mobilisant nos forces vives, nos partenaires et nos institutions, pour que **ce secteur émerge réellement** et que nous passions des paroles aux actes. Car que sont devenues les 33 actions du PSEN (Le Plan stratégique de l'économie numérique date de mars 2013 – établi sur un diagnostic de décembre 2011 ? A-t-on employé les 10 milliards prévus pour sa mise en œuvre ?). Une éternité numérique s'est écoulée depuis six ans. **Ne perdons plus de temps et parions sur le NUMERIQUE.**

I HAVE A DREAM

Les entreprises rêvent d'avoir de la visibilité, de la stabilité fiscale, à nouveau l'envie d'investir, de miser sur l'avenir de la Calédonie. C'est le message que nous adressons toute l'année à nos gouvernants. Car les potentialités économiques sont immenses. Elles sont connues : l'économie bleue, la transition énergétique, le tourisme. Ces sujets à traiter dès maintenant sont toutefois dans la mire du gouvernement et des provinces, puisqu'ils appuient ou incitent au développement de ces filières « prometteuses ». Nous sommes impliqués dans chacune d'elles, soit directement (membre du Conseil d'administration de Cluster maritime et de l'ADECAL/TECHNOPOLE) ou indirectement au travers de nos adhérents représentant les secteurs de l'énergie et du tourisme. Au moment des incertitudes institutionnelles, du ralentissement économique, des inquiétudes pour nos industries lourdes du nickel, il faudra certainement faire beaucoup plus pour que de nouvelles filières issues de l'économie de la connaissance –dixit Idriss ABERKANE– émergent et contribuent à permettre une croissance calédonienne soutenable qui existe en partie grâce aux transferts publics (Voir « La Nouvelle-Calédonie face à son destin » - chap. 6-IAC).



La mission du MEDEF-NC reste la défense des intérêts des entreprises et donc ceux de la collectivité. Dans ces moments de difficultés économiques avérées, nous continuerons de proposer des idées nouvelles et soutenir les bonnes décisions économiques, fiscales et sociales.



04

Relations Sociales

Commission MEDEF NC

**RELATIONS
SOCIALES**





LE FINANCEMENT DES PERMANENTS SYNDICAUX VIA LA MISE EN PLACE DE LA CONTRIBUTION PATRONALE

La nouvelle contribution patronale est égale à 0.075% du salaire de base plafonné sur le plafond « *autres régimes de la CAFAT* » et est prélevée depuis le 1^{er} avril 2017.

La CAFAT collecte les sommes pour les reverser à un fonds paritaire créé à cet effet chargé de reverser ensuite aux organisations syndicales et patronales selon les règles fixées par l'accord interprofessionnel du 17 décembre 2014.

L'APICFPS : Association paritaire

interprofessionnelle de concours au financement des permanents syndicaux.

Celle-ci a pour objet et mission de recevoir les fonds collectés par la CAFAT et de les reverser aux organisations syndicales et patronales représentatives au niveau interprofessionnel dans le secteur privé selon les règles instituées par l'accord interprofessionnel, ainsi que les statuts, le règlement intérieur et les règles de gestion.

A la date de rédaction, du présent rapport, le MEDEF-NC regrette que le dispositif ne soit pas encore efficient, les démarches administratives ont été faites tardivement et ne sont pas achevées et ce, malgré les rappels réitérés du MEDEF-NC qui ont cependant conduit à une accélération des travaux.

LE FINANCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL

Seul le premier volet de l'accord sur le financement des permanents syndicaux a été étendu.

L'accord interprofessionnel signé le 17 décembre 2014 comporte trois volets : le financement des permanents syndicaux, celui de la négociation collective et celui du paritarisme.

Le gouvernement n'étendra pas pour l'instant les deux volets restants, par manque de budget.

Concernant le financement du dialogue social, la loi du pays et sa délibération d'application sont en vigueur depuis leur publication au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie du 28 et 31 mars 2017.

Trois dispositifs ont été créés à travers ces textes : le congé pour permanence syndicale et un nouveau motif de recours au contrat à durée déterminée pour pallier à l'absence du salarié bénéficiant du congé, ainsi que la possibilité d'une mise à disposition d'un leader syndical auprès de son organisation syndicale à temps partiel sans rompre le lien contractuel avec son entreprise le temps de la mise à disposition. Ce dernier dispositif doit faire l'objet d'une convention tripartite conclue entre l'employeur, l'organisation syndicale et le leader syndical (voir le rapport d'activité 2016 pour plus de détails sur l'ensemble de ces dispositifs).



Aujourd'hui, la convention entre l'association et la CAFAT concernant le transit des fonds, les frais de mise en place, de collecte et de gestion n'a toujours pas été signée alors que la première collecte devrait être reversée par la CAFAT au mois de septembre 2017. L'agrément du gouvernement nécessaire à l'association pour être habilitée à percevoir les sommes issues de la collecte et à les reverser est toujours en attente de signature au gouvernement.

Il est important de rappeler que le financement du dialogue social via la contribution patronale va de pair avec la réforme très attendue des institutions représentatives du personnel.

La réforme des institutions représentatives du personnel (IRP) : Contrepartie de la contribution patronale.

En effet, si les entreprises aujourd'hui contribuent au financement du dialogue social par le financement de permanents syndicaux, c'est bien parce qu'en retour la réforme des institutions représentatives du personnel doit être mise en place parallèlement.

Si les réunions de travail dans le cadre du Conseil du dialogue social ont débuté depuis le 21 avril 2016, les travaux sont loin d'avoir aboutis et ont été par ailleurs dernièrement suspendus par les syndicats de salariés qui contestent le droit des entreprises de revenir sur des accords d'entreprise antérieurs ayant pour objet le financement de permanents syndicaux. Rappelons, que la Nouvelle-Calédonie était précurseur sur cette réforme passant par la création d'une instance unique du personnel : « le Conseil d'entreprise » regroupant les deux instances (délégués du personnel, comité d'entreprise). La métropole se dirige vers la fusion des trois instances (avec CHSCT) sous l'impulsion et la volonté du Président de la République.

Cette réforme a pour objectif de diminuer le nombre de représentants du personnel, d'augmenter le nombre d'heures de délégation afin de gagner en professionnalisme, d'améliorer le dialogue social au sein de l'entreprise.

L'existence de la contribution patronale est conditionnée par la refonte des instances du personnel dans le délai imparti par l'accord interprofessionnel territorial de 2014.

L'accord prévoit que la collecte de la contribution patronale sera suspendue à la fin des 4 premiers trimestres de versement, si la réforme n'est pas adoptée avant cette date butoir, soit d'ici le 31 mars 2018.

L'accord prévoyait une mise en place de la contribution au 1^{er} avril 2015 qui finalement n'a été effective, avec deux années de retard, qu'à partir du 1^{er} avril 2017 et une échéance en l'absence de réforme, au 31 mars 2016 et donc reportée au 31 mars 2018.

LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES VOLET SOCIAL

En contrepartie des travaux menés sur la compétitivité des filières ayant abouti à la signature de plusieurs accords professionnels, le MEDEF-NC a été moteur des avancées réalisées sur le volet social. Présent à l'ensemble des réunions (près de 45 depuis fin 2016/ janvier 2017, Force de propositions (rédaction d'une grande partie de l'accord), nous avons travaillé sur l'établissement d'un accord interprofessionnel territorial. Nous avons travaillé sur l'intégration de mesures destinées à lutter contre l'absentéisme médical abusif, à lutter contre l'alcool dans l'entreprise, à permettre une annualisation du temps de travail pour les entreprises quel que soit leur effectif, ainsi qu'à la création d'un compte-épargne temps.

Il ne restait que deux réunions au groupe de travail menées sous l'égide du collaborateur du gouvernement, qui devaient avoir lieu juste avant le début des élections législatives.

Mais le gouvernement a annulé les deux réunions restantes et ce malgré notre demande insistante de les maintenir car nous étions près du but (l'ensemble de l'accord avait déjà été lu et relu maintes fois).

Après cette annulation du gouvernement, s'est ajouté le mécontentement marqué des syndicats suite à la nouvelle de la conclusion des accords de compétitivité dans les filières entre les syndicats professionnels.

L'arrivée de la campagne puis des élections législatives et le mécontentement des syndicats ont ainsi mis en suspens pour l'instant les discussions.

LES NEGOCIATIONS DANS LES BRANCHES

La révision en cours de la convention collective industrie

Le MEDEF-NC travaille depuis la fin de l'année dernière sur la révision de la convention collective menée dans leur première phase par le cabinet de la SODIE dont la mission a été financée par le gouvernement, dont les premières réflexions ont été consignées dans un accord-cadre signé le 23 juin 2017. Les travaux de refonte se dérouleront sur le reste de l'année et tout au long de l'année 2018.

L'accord-cadre identifie principalement les thématiques qui doivent être examinées par les partenaires sociaux (champ d'application, temps de travail, indemnités et primes, classification notamment des cadres).

Il est à noter que le bureau du Conseil du dialogue social (CDS) a voté au mois de juin que le financement des participants côté organisation syndicale, aux réunions post accord –cadre sera assuré par le budget du CDS. Le bureau du CDS a ainsi mis en œuvre uniquement l'art. 19 de l'accord interprofessionnel concernant le financement par le budget du CDS et non l'ensemble du chapitre 2 relatif à l'organisation de la négociation collective dans les branches et au niveau interprofessionnel qui fixe les conditions et modalités de cette mise en œuvre.

Nous restons par conséquent très vigilants sur ce point et réaffirmerons lors de la conférence sociale du 27 juillet 2017 que d'une part, toutes les branches doivent être traitées de manière égalitaire dans le cadre de leur accompagnement financier et que d'autre part, la prochaine branche révisée sera bien celle du BTP très attendue par les entreprises du secteur, puis celle de la coiffure, comme cela était prévu au démarrage des travaux sur la convention industrie.

Signalons aussi les perturbations en matière sociale liées aux règles de relèvement du SMAG et du SMG qui ne sont plus en adéquation avec la situation de crise de la Nouvelle-Calédonie et leur incidence sur les salaires conventionnels qui ont été négociés fin 2016 et courant 2017.

RELATIONS
SOCIALES



POINT SUR LES NEGOCIATIONS SALARIALES DE BRANCHE-ANNEE 2017

Indice des prix à la consommation. La Nouvelle-Calédonie a connu fin 2016 et courant 2017, une augmentation du niveau de l'indice des prix à la consommation hors tabac : 0,62% entre décembre 2014 et décembre 2016, puis 0,55% entre décembre 2016 et avril 2017 et enfin 0,64% entre avril 2017 et juin 2017) soit une augmentation de 1,82 % depuis le 1^{er} février. Cette augmentation est répercutée dès que la différence entre les indices enregistre une hausse au moins égale à 0,5%. Le SMG et le SMAG auront été relevés trois fois dans la même année 2017 et celle-ci n'est pas terminée. Un relèvement du SMG basé non plus sur l'inflation mais sur la croissance est envisagé déjà depuis quelques années et une réflexion sera menée dès que nous disposerons d'indicateurs de croissance fiables.

2017	SMG	SMAG
Avant le 1^{er} février 2017	904.81 F par heure soit 152 912 F pour 169 h	769.09 F par heure soit 129.977 F pour 169 h
Au 1^{er} février	910.42 F par heure soit 153 861 F pour 169 h	773.86 F par heure soit 130 782 F pour 169 h
Au 1^{er} juin	915.42 F par heure soit 154 706 F pour 169 h	778.12 F par heure soit 131 502 F pour 169 h
Au 1^{er} août	921.28 F par heure soit 155.696 F pour 169 h	783.10 F par heure soit 132.344 F pour 169 h



Les augmentations du SMG et du SMAG ont eu comme conséquence de diminuer les écarts entre les niveaux et échelons de la classification conventionnelle dans les branches. Ci-dessous, une synthèse rapide de l'augmentation des salaires conventionnels par branche :

Boulangerie-Pâtisserie Animateur : U2P	Avenant n°20 signé le 22.11.2016 916 FCFP au 01.01.2017 (914 F à 916 F)	+0.22%	JONC n°9371 du 26/01/2017
Bâtiments et Travaux Publics Animateur : MEDEF-NC	Avenant n°38 signé le 01.12.2016 909 FCFP au 01.01.2017 (907 F à 909 F)	+0.22%	JONC n°9371 du 26/01/2017
Chargeur de minéralier Animateur : MEDEF-NC	Négociation mais pas d'accord conclu		
Coiffure Animateur : U2P	Avenant n°20 signé le 09.01.2017 960 FCFP au 01.02.2017 (958 F à 960 F)	+0.21%	JONC n°9379 du 23/02/2017
Commerce et divers Animateur : MEDEF-NC	Négociation mais pas d'accord conclu		
Employés de maison Animateur : DTE-NC	Avenant n°24 signé le 05.12.2016 Pas de revalorisation des salaires – Mise en place indemnité de transport ajouté au taux horaire brut (+2%) <i>Le MEDEF-NC n'a pas signé</i>		JONC n°9371 du 26/01/2017
Énergies Animateur : MEDEF-NC	Avenant n°5 signé le 29.11.2016 131 428 FCFP au 01.01.2017	+0.25%	JONC n°9371 du 26/01/2017
Esthétique Animateur : U2P	Avenant n°10 signé le 07.12.2016 1072 FCFP au 01.01.2017 (1070 F à 1072 F) Prime d'ancienneté passe de 18% à 20%	+0.19%	JONC n°9371 du 26/01/2017
Établissements accueillant des personnes âgées Animateur : MEDEF-NC	Avenant n°1-Q signé le 14.11.2016 156 700 FCFP au 01.01.2017 (156 300 F à 156 700 F)	+0.26%	JONC n°9369 du 19/01/2017
Établissements privés hospitaliers	Absence de négociation		
Exploitations Agricoles – Forestières Animateur : MEDEF-NC	Avenant n°8 signé le 16.11.2016 793 FCFP (sans changement) Mise en place prime d'ancienneté 1% par an sans dépasser 20%		JONC n°9371 du 26/01/2017
Hôtels, Bars, Restaurants et Établissements similaires (HBCR) Animateur : MEDEF-NC	Avenant n°26 signé le 23.11.2016 154 450 FCFP au 01.01.2017 (154 280 F à 154 450 F)	+0.10%	JONC n°9371 du 26/01/2017
Industries Animateur : CPME	Avenant n°32 signé le 21.03.2017 774 FCFP au 01.04.2017 (773 F à 774 F) <i>Le MEDEF-NC n'a pas signé</i>	+0.13%	JONC n° 9426 du 06/07/2017
Industries extractives, Mines et carrières Animateur : MEDEF-NC	Avenant n°20 signé le 12.04.2017 732 F au 01.05.2017 (731 F à 732 F)	+0.33%	JONC n°9426 du 06/07/2017
Entreprises de surveillance, gardiennage, sécurité Animateur : MEDEF-NC	Avenant n°14 signé le 25.11.2016 512 FCFP (sans changement) +1 point sur l'ensemble des indices hiérarchiques de la grille	+0.26%	JONC n°9371 du 26/01/2017
Transports aériens Animateur : MEDEF-NC	Avenant n°10 signé le 07.11.2016 976 FCFP au 01.01.2017 (974 F à 976 F)	+0.21%	JONC n°9359 du 29/12/2016
Transports routiers Animateur : MEDEF-NC	Avenant n°17 signé le 20.02.2017 867.1 F au 01.03.2017 (862.8 F au 01.01.2015 puis 864.52 au 01.07.2015 à 867.1 F)	+0.3%	JONC n°9418 du 08/06/2017
Transports sanitaires et terrestres Animateur : CPME	Avenant n°14 signé le 02.12.2016 1 057 FCFP au 01.01.2017 (1055 F à 1057 F)	+0.19%	JONC n°9371 du 26/01/2017

05

Protection Sociale

Commission MEDEF NC

**PROTECTION
SOCIALE**



LA REPRÉSENTATIVITÉ DU MEDEF NC A LA CAFAT

L'arrêté du 12 juillet 2016 fixant la nouvelle composition du Conseil d'Administration de la CAFAT pour une durée de trois ans, a attribué trois sièges au **MEDEF-NC** au lieu de quatre. Cette nouvelle composition que le **MEDEF-NC a contesté**, a été remise en cause par le Tribunal Administratif qui, par jugement du 15 juin 2017, a confirmé **l'avantage marqué de notre organisation** eu égard aux effectifs salariés, nos entreprises adhérentes comptant trois fois plus de salariés.

Le Tribunal Administratif ayant **annulé l'arrêté du 12 juillet 2016** et **enjoint le Gouvernement** de procéder à une juste répartition des sièges d'administrateurs au sein du collège employeurs et travailleurs indépendants, **un arrêté du 11 juillet 2017 est venu fixer la nouvelle composition du Conseil d'Administration en attribuant quatre sièges au MEDEF-NC.**

Le Conseil d'Administration a désigné, le 7 Août 2017, **José APARISI (MEDEF-NC)** comme Président, Jean-Pierre KABAR (COGETRA) comme Vice-Président et Dominique MANATE (UT-CFE-CGC) comme Secrétaire.

Les comptes des régimes gérés par la CAFAT en 2016

REGIME	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	Pour mémoire taux des cotisations prélevées sur les salaires
RUAMM (2015)	87,43 milliards (76,72 milliards)	80,25 milliards (70,46 milliards)	-7,18 milliards (-6,26 milliards)	15,52 %* sur la tranche 1 et 5 % sur la tranche 2
RETRAITE (2015)	39,98 milliards (37,23 milliards)	40,23 milliards (41,55 milliards)	248 millions (4,32 milliards)	14 %
PRESTATIONS FAMILIALES (2015)	13,63 milliards (15,56 milliards)	13,33 milliards (13,18 milliards)	-305 millions (-2,37 milliards)	5,73 %*
ACCIDENT DU TRAVAIL (2015)	5,81 milliards (5,19 milliards)	5,03 milliards (5,08 milliards)	-778 millions (-114 millions)	Variable : de 0,72 % à 6,48 %
CHÔMAGE (2015)	4,87 milliards (4,13 milliards)	4,05 milliards (4,24 milliards)	-825 millions (107 millions)	1,86 %

*Par délibération n°159 du 22 septembre 2016 publiée au JONC du 13 octobre 2016, les taux de cotisation du RUAMM (tranche 1 uniquement) et du régime des prestations familiales ont été modifiés temporairement. Depuis le 1er Octobre 2016, le taux du régime des prestations familiales, initialement de 6,14%, a diminué de 0,41% tandis que le taux du RUAMM (tranche 1 uniquement), initialement de 15,15%, a augmenté de 0,37%. Cette mesure est temporaire et devrait se terminer le 1er Octobre 2017. Ainsi, à compter de cette date, les anciens taux de cotisations seront de nouveau applicables, sauf en cas de reconduction de cette mesure, ce qui est probable dans la mesure où un projet de délibération est en cours d'instruction.

Pour l'année 2016, **seul un régime sort avec un résultat excédentaire contre quatre régimes déficitaires.** Ces résultats ne font que confirmer les tendances des années précédentes, et les états prévisionnels pour 2017 ne présagent pas d'amélioration. Il convient de souligner que ces résultats prennent en compte le versement par la Nouvelle Calédonie des manques à gagner issus des abattements sur les cotisations, **bien que le Gouvernement laisse la CAFAT dans une incertitude à ce sujet** : en effet, après avoir affirmé qu'aucune dette n'était due à la CAFAT au titre des compensations pour les années 2015 et 2016, le Gouvernement est **revenu sur sa position** sans pour autant préciser les montants à compenser. **La position du gouvernement est d'autant plus inquiétante pour l'exercice 2017** puisque le sort et le montant des compensations pour cet exercice **ne sont pas tranchés.**



LA REFORME DE LA RETRAITE CAFAT EN ATTENTE...

Seul le régime retraite CAFAT est excédentaire pour l'année 2016, bien que son résultat ait nettement diminué par rapport à 2015 (de 4,32 milliards à 248 millions). Cela ne fait que confirmer les résultats de l'étude actuarielle réalisée en 2015 : le régime n'est pas viable à long terme !

Face à ce constat, les partenaires sociaux ont entamé depuis 2015 des discussions pour aboutir à une nouvelle réforme du régime, discussions qui se sont poursuivies tout au long de l'année 2016. L'ensemble de ces travaux a toutefois été remis en cause par l'annonce du gouvernement fin 2016 de ne pas verser les manques à gagner issus des abattements sur les cotisations. Cette décision impactait le régime retraite d'environ 2 milliards et remettait nécessairement en cause les études actuarielles et travaux réalisés, puisque basés sur des chiffres erronés. Et surtout, si les employeurs et les salariés font des efforts pour viabiliser le régime de retraite, ce n'est pas pour se voir « confisquer » le fruit de ces efforts par le gouvernement !

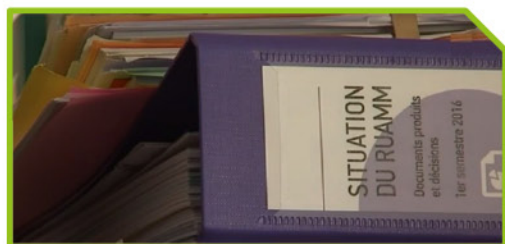
Le MEDEF-NC a décidé de quitter la table des discussions, et ce tant que le Gouvernement n'exposerait pas une position claire sur ce sujet et notamment sur les montants à compenser. Le MEDEF-NC attend donc de la transparence de la part du gouvernement pour revenir à la table des discussions et finaliser cette réforme, qui va devenir vitale pour le régime. Le temps est d'autant plus compté par rapport aux régimes de retraite complémentaire : si les commissions paritaires de l'AGIRC et de l'ARRCO à Paris ont renouvelé pour une période de sept ans (du 1er janvier 2017 au 1er janvier 2024) l'adossement des conditions de liquidation des droits dans les régimes ARRCO/AGIRC en Nouvelle-Calédonie sur notre régime de base, une revoyure au cours de l'année 2018 est prévue, notamment pour examiner l'état d'avancement de la réforme de notre régime de retraite CAFAT.

LE RUAMM A BOUT DE SOUFFLE

Le déficit le plus inquiétant est indéniablement celui du **RUAMM** qui est confronté, depuis sa création en 2002, à une dynamique forte de ces dépenses. De plus, un tournant a été opéré en 2010 sur son financement : **certaines taxes n'étant plus affectées à la CAFAT** mais à l'ASS NC, les recettes fiscales affectées au régime sont devenues moins prévisibles et beaucoup plus variables.

Depuis plusieurs exercices, le RUAMM affiche désormais un déficit qui **se creuse d'année en année**. La situation de trésorerie est également alarmante, le régime s'est d'ailleurs retrouvé à plusieurs reprises en rupture de trésorerie.

Cette situation démontre l'insuffisance de trésorerie chronique à laquelle doit faire face le RUAMM et **la nécessité d'entamer une profonde réforme de ce régime**. Le plan de santé calédonien **DO KAMO** adopté en mars 2016 peine à trouver des solutions immédiates pour réduire les dépenses de santé et ainsi rééquilibrer le RUAMM. Quoiqu'il en soit, **seule une réforme en profondeur** du financement de notre système de protection sociale permettra de **pérenniser le RUAMM sur le long terme**.



LE VOILET FAMILLE

Depuis 2015, **le régime des prestations familiales est déficitaire**. Si le déficit de l'exercice 2015 est dû à une dépréciation de créance que le régime détenait sur le RUAMM (sans cette opération technique, le résultat du régime serait excédentaire (+ 696 millions)), le résultat de l'exercice 2016 est bel et bien déficitaire.

Actuellement, **ce régime est financé** en majeure partie par **les cotisations sociales**. N'est-il pas injustifié que les entreprises supportent la charge de financement d'un volet de la politique familiale d'un pays ? Cette politique devrait relever dans son ensemble (prestations familiales et allocations familiales de solidarité) **de la politique publique** et donc **d'un financement par l'impôt**.

LE REGIME CHOMAGE

Le régime chômage affiche **lui aussi un résultat déficitaire** pour l'année 2016. L'équilibre du régime se trouve fragilisé en raison du ralentissement économique observé sur le territoire qui impacte l'emploi. Le **Plan d'Urgence Local de Soutien à l'Emploi (PULSE)** mis en place par le gouvernement est venu également **alourdir les dépenses du régime**. Un **réajustement** du financement de ce régime pourrait s'opérer pour les pertes d'emploi involontaires liées à une baisse de l'activité économique, qui relèvent davantage de la **solidarité** et non de la responsabilité de l'**entreprise**. Les conditions d'indemnisation pourraient également être revues, notamment concernant les licenciements pour abandon de poste.



LE REGIME ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Le régime Accidents du travail fait également partie des **régimes déficitaires** depuis plusieurs années.

Pour autant, la réforme proposée par le Conseil d'Administration de la CAFAT en 2008, permettant de moderniser le régime et de le ramener à l'équilibre **n'a jamais été mise en œuvre** par les gouvernements successifs.

Chiffres clés

13 096 employeurs ont cotisé au régime Accidents du travail en 2016 (pour rappel, le régime est financé pour l'essentiel par les **cotisations sociales patronales**) pour assurer **75 317 salariés** contre les risques d'accidents du travail, de trajet et de maladies professionnelles.

En 2016, on dénombre **3 159 accidents du travail avec arrêt**, **199 accidents de trajet avec arrêt** et **71 cas de maladies professionnelles**.

Enfin, les sinistres indemnisés avec arrêt de travail ont entraîné **172 598 journées de travail perdues en 2016** (contre 191 985 en 2015), soit l'équivalent de **750 emplois à temps plein** (contre 834 en 2015).



ZOOM SUR LA MEDECINE DU TRAVAIL

L'organisation et le fonctionnement de la médecine du travail en Nouvelle-Calédonie reposent sur une base juridique ancienne qui n'est plus en adéquation avec les besoins. Face à ce constat, le Conseil d'Administration avait entrepris une réforme en 2008 prévoyant une évolution des missions et du mode

de financement de la médecine du travail, réforme qui n'a jamais été mise en œuvre par les gouvernements successifs.

De ce fait, les difficultés rencontrées par le Service Médical Interentreprises se sont multipliées, ce qui a engendré de nombreuses problématiques pour les entreprises.

Le Conseil d'Administration du SMIT a alors décidé en 2016 de valider la mise en place d'une priorisation des visites médicales obligatoires prévues par le code du travail. Cette décision a été prise dans un souci d'équité entre les entreprises et leurs salariés et d'efficacité en termes de santé au travail. Cela permet également d'apporter aux médecins du travail une cohérence dans leurs actions face aux usagers du SMIT. Néanmoins, la position adoptée par le SMIT est lourde de conséquences pour les entreprises. En effet, la législation en matière de visites médicales obligatoires n'a pour autant pas été modifiée. Par conséquent, les employeurs ne sont pas déchargés de leurs responsabilités lorsque les visites ne sont pas organisées ou organisées tardivement en raison du dysfonctionnement des services de la médecine du travail.

Face à ces nombreux constats, le Gouvernement s'est enfin saisi du sujet et des travaux, auxquels nous ne sommes pour l'instant pas associés, sont actuellement en cours. Le MEDEF-NC a d'ailleurs mis en place un groupe de travail en vue de préparer nos orientations et propositions sur cette thématique.



Commission MEDEF NC
**PROTECTION
SOCIALE**



LA SITUATION ALARMANTE DU REGIME HANDICAP ET DEPENDANCE

En 2016, le régime handicap et dépendance (le RHPA) créé en 2009, affiche un résultat déficitaire de 745 millions contre un résultat excédentaire de 460 millions en 2015.

Le résultat positif de 2015 s'explique par le versement de contributions par l'ASS NC et par le prélèvement sur le FIPH d'un montant de 607 millions. Le résultat déficitaire de 2016 s'explique, quant à lui, par l'absence de financement depuis 2014 par les Provinces ainsi que par l'accroissement du nombre de bénéficiaires (+13%) et de l'ouverture de nouvelles structures d'hébergement et d'accueil de jour.

Malgré les nombreux travaux issus du schéma directeur du handicap et de la dépendance lancé en avril 2016 qui ont permis de mettre en exergue la nécessité de clarifier le pilotage de ce régime, d'optimiser l'articulation entre les multiples acteurs, d'adopter un plan de maîtrise des dépenses et de pérenniser le financement, aucune réforme n'a vu le jour. L'emploi des personnes en situation de handicap a également fait l'objet de nombreux travaux lors de ce schéma. Pour autant, aucune mesure n'a, à ce jour, été proposée par le gouvernement.



FOCUS SUR LE FIPH

Le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes en situation de Handicap a pour objet de participer à **l'insertion des personnes en situation de handicap** ainsi qu'à toute action en faveur du handicap, sous quelque forme que ce soit. Ce fonds est **exclusivement alimenté par les contributions des employeurs privés et publics**. En 2016, le résultat est **excédentaire** et s'élève à 133 millions.

Malgré son existence, **ce fonds est peu actionné** par les entreprises, ce qui laisse l'opportunité pour le Conseil du Handicap et de la Dépendance de **prélever** une partie des sommes de ce fonds afin de les **affecter au financement du RHPA**.



Avec vous,
pour des régimes
de protection
sociale équilibrés.



Commission MEDEF NC
**PROTECTION
SOCIALE**

★ Nous maintenons les équilibres financiers, la gestion plus responsable des dépenses de santé et entreprenons des réformes pour pérenniser les régimes de protection sociale des salariés calédoniens.

En alternance et en partenariat avec les syndicats de salariés, le MEDEF-NC s'investit à pérenniser le régime retraite CAFAT, à moderniser le régime des accidents du travail, à maîtriser les dépenses de santé, à pourvoir le régime chômage en ressources en phases de crises économiques, etc.



➔ www.medef.nc



Fédération des entreprises
MEDEF NC

L'ESPRIT D'ENTREPRISE,
L'ESPRIT D'AVENIR.



Fédération des entreprises
MEDEF NC
1^{ÈRE} ORGANISATION PATRONALE
DE NOUVELLE-CALÉDONIE